

## Consultation: États généraux de la Justice

Présent : Chefferie de  
détention QMC

*Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.*

Thème	Constatations	Propositions
<b>Les affectations en établissement / les transferts</b>	<p>Délais trop pour l'affectation en CD et MC, plusieurs années d'attente en MA.</p> <p>Aucun bénéfice à un passage en CNE : un séjour de 6 semaines est trop court pour être parfaitement évalué. Les transferts ordonnés ne correspondent pas aux demandes d'affectation.</p>	<p>Ne pas généraliser le CNE à l'ensemble des condamnés à de longues peines.</p> <p>Raccourcir le temps de détention en MA à l'issue de la condamnation définitive.</p> <p>Séparer les sessions d'évaluation entre les détenus en attente d'une orientation et ceux pour une évaluation de la dangerosité.</p>
<b>La prise en charge du SPIP</b>	<p>Grosse différence de prise en charge selon l'établissement pénitentiaire, le nombre de dossier affecté par CPIP.</p> <p>En MA, la CPIP gère uniquement la relation avec la famille pour les détenus en détention provisoire : aucun accompagnement jusqu'à la condamnation définitive.</p> <p>Le SPIP est présent, à l'écoute et dans l'accompagnement dans les établissements pour peine,</p>	<p>Davantage de coordination entre les SPIP des différentes régions pour mieux préparer les projets d'aménagement de peine.</p> <p>Plus de CPIP, pour un meilleur accompagnement et une meilleure disponibilité.</p>
<b>La prise en charge des services de la détention ( vestiaire, parloirs... )</b>	<p>Vols d'effets au vestiaire où un auxi est classé.</p> <p>Bonne prise en charge du vestiaire à l'arrivée, respect de la dignité.</p> <p>Le contradictoire des effets enregistrés est rassurant à</p>	

l'arrivée à l'établissement.  
Gestion compliquée des cartons de paquetage lors des transferts entre les établissements.  
Parloirs trop courts et mal organisés.  
Le service parloir communique mal à la famille, souvent considérée eux aussi comme des détenus. Grosse difficulté dans le partage des équipements et des secteurs liés à l'infrastructure entre la MA et le MC.  
Le catalogue des cantines est trop restreint dans les références.  
1 seul jour de parloir par semaine au QMC n'est pas suffisant.  
Bonne prise en charge du service du greffe.  
Service réactif.  
Manque de coordination entre les JAP des différentes juridictions.  
Les délais d'étude pour chaque sollicitation du magistrat sont trop longs.  
1 CAP par mois est insuffisant. Date trop éloignée entre les TAP  
Le président de la cour d'assise influence la décision des jurés  
Le traitement des confusions de peines est trop long lorsque le détenu change de juridiction suite à un transfert d'établissement.

Améliorer les délais de réception des paquetages provenant d'un transfert.  
Mieux lister les objets interdits.  
Harmoniser les règlements intérieurs entre toutes les détentions.  
Ne pas faire payer au détenu le prix du trans·porteur lors des transferts du paquetage.  
Améliorer la prise en charge de la famille au parloir. Augmenter le nombre d'UVF au QMC de Valence. Pouvoir entreposer les cantines UVF, pour éviter de jeter les denrées à l'issue de l'UVF.  
Augmenter le nombre de jours de parloir

Harmoniser les pratiques des JAP et avoir la même les mêmes critères d'attribution selon les juridictions.  
Rencontrer sa JAP dès son affectation en établissement pour peine.  
Plus de JAP pour améliorer le suivi et la prise en charge.  
Le président de la Cour d'assise ne devrait pas assister les jurés dans la décision. Si le président est présent, l'avocat de la défense et de la partie civile devraient y être également.

Réduire les peines de cellule disciplinaire.  
Ne plus être victime de la double peine lors d'une sanction de cellule disciplinaire( QD + retrait de CRP) Améliorer les conditions du QD ( équipements de la cellule) et ajouter une promenade par jour.  
Création d'une indigence au QD.

## Les juridictions

## La discipline au CRI

La MGP est bonne alternative

<b>Les activités sportives et culturelles</b>	<p>Manque d'intervenants sportifs et culturelles.  Les activités ne sont pas assez pérennisées dans le temps.  Liste d'attente trop longue.</p>	<p>Planifier une activité à l'année (ex: échecs, dessin) Davantage d'activités sportives et culturelles.  Varier davantage les activités.  Plus de créneaux pour éviter l'encellulement. Plus de budget pour les activités.</p>
<b>La relation avec les surveillants</b>	<p>Sensation d'agression à chaque ouverture de porte à plusieurs surveillant.  Absence de politesse et de respect.  Les plus jeunes sont plus agressifs avec une absence -d'empathie.  De nombreux surveillants sont à l'écoute et règlent directement les problématiques courants de la détention</p>	<p>Partager des activités avec le personnel.  Meilleure formation des surveillants dans la relation avec la population pénale  Parfaire l'approche psychologique sur les conséquences de la détention chez les détenus.</p>
<b>La relation avec les codétenus personnes détenues</b>	<p>Problème de cohabitation avec les présentant des troubles psychologiques</p> <p>Bonne prise en charge de l'USN.  Bonne qualité des soins avec beaucoup d'humanité. Les délais de prise en charge dentaire, ophtalmo, psychologue, kiné sont trop longs.</p>	<p>Créer des groupes de paroles entre les détenus de la MC et de la MA sur les violences, les conséquences des actes...</p> <p>Mise en place d'un système de choix des menus à la semaine pour éviter le gaspillage.  Améliorer la qualité des repas.</p>
<b>La relation avec les services ( USN, GEPSA, Éducation Nationale)</b>	<p>Certains médecins n'ont pas les compétences espérées et manque de considération à leurs égards.  Mauvaise qualité de la nourriture mais variée.  La gestion des cantines est catastrophique : produits non livrés, date de livraison non régulière; aucune communication du service cantine.</p>	<p>Le système de blocage pour cantiner est compliqué. Délais de réponse trop long ou courrier perdu.  Les demandes doivent souvent être renouvelées plusieurs fois pour avoir une réponse.  Les courriers reviennent souvent du service avec la mention reçue mais sans aucune réponse.</p>
<b>Le temps de traitement des requêtes</b>		

Revenir à la distribution à la louche pour retirer la barquette.

Changer les serviettes de toilette toutes les semaines et non tous les 15 jours.

Arrêter les blocages de pécule pour faciliter la comptabilité pour les cantines.

Réponse systématique ou remise d'un récépissé. Effectuer ses demandes sur une borne via sa carte de circulation.

<b>Les conditions de détention</b>	Détention propre et bien entretenue. Aucun problème de propreté ou d'insalubrité. Bonne insonorisation des fenêtres.	Ne plus partager l'infrastructure du QMC avec la MA. Retirer les caillebotis des fenêtres. Responsabiliser davantage les détenus sur le savoir vivre et l'entretien des parties communes. Installer des stores aux fenêtres plutôt que laisser les détenus calfeutrer les fenêtres avec des serviettes ou des draps.
<b>Le travail et la formation professionnelle</b>	Pas assez de travail et pas assez de postes de travail.	Davantage d'activités aux ateliers avec une plus grande diversité dans les postes de travail. Plus de démarchage des entreprises pour permettre à plus de détenus de travailler.
<b>Le culte</b>	Absence totale d'un aumônier musulman	Faire travailler davantage les détenus volontaires ( augmentation de la durée du temps de travail). Assurer une aumônerie musulmane 1 fois. par semaine. Assurer le colis ramadan à tous les musulmans déclarés.
<b>La notion du temps en prison</b>	Beaucoup d'activités computationnelle (console, télé, étude). L'environnement et les conditions de détention jouent sur la notion du temps. La nuit est le seul moment de liberté et de tranquillité. La météo a une grosse incidence sur le temps et la motivation à faire les choses.	Augmenter le temps du travail Proposer plus d'activités collectives Réduire l' encellulement de la nuit à 10h. Promenade en soirée.
<b>La sécurité</b>	Trop de sécurité lors de l'ouverture des portes à plusieurs. Trop de zèle dans le sondage des barreaux	Mettre en place les détenus facilitateurs /médiateur.

●  
**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

Valence, le 05/11/2021